DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Arrondissement de Saint Girons Canton Arize Lèze Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID: 009-200066223-20230511-DE_2023_54-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 mai à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 28/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 42 Nombre de procurations : 3

Votes pour: 45 Votes contre: 0 Abstentions: 0

ETAIENT PRESENTS: SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon(Loubaut), MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Masd'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS: /

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BERDOU Raymond, SUPERY Jean-Marc (Le Mas d'Azil),

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, DUFOSSE Dominique à CAMPS Frédéric , BERDOU Raymond à MARTINEZ Rolande

Délibération n° 2023-54 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANAH POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) – 6ème ANNEE

Monsieur Le Président indique qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'animation du PIG 6ème année du 20 mars 2023 au 19 mars 2024.

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour solliciter auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) une subvention estimée à 20 000€, pour l'animation du PIG 6ème année sur un montant total évalué à 40 000 €.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), pour l'animation du Programme d' Intérêt Général (PIG) 6^{éme} année du 20 mars 2023 au 19 mars 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, JALOUX Philippe

Le Président, COURNEIL Jean-Claude